



Philippe ROCHEFORT

Histoire de la préoccupation environnementale dans le Groupe CDC

Aujourd'hui, la préoccupation de l'Environnement est omniprésente dans la conception et la mise en oeuvre de la stratégie du Groupe CDC. Il n'en a pas toujours été ainsi et l'objet de cette note est de tenter de préciser dans quelles circonstances et à quelle date elle est née. On verra que les progrès de la réflexion du Groupe dans ce domaine s'organisent en six étapes, chacune correspondant à peu près à une décennie entre 1950 et le début du 21^{ème} siècle.

PARTIE I - LA PRÉHISTOIRE D'UNE IDÉE

Chapitre 1 – Après la guerre, priorité au redressement économique

Comme dans l'ensemble de la société française, dans les années 1950, la préoccupation de l'environnement (et sans doute le mot lui-même) était totalement absente : la priorité était à la reconstruction de l'économie, des infrastructures et de l'habitat.

Les références à l'énergie, au climat et à l'environnement sont totalement absentes des rapports au Parlement de la CDC jusqu'aux années 1970, où leur apparition (discrète) est liée à la crise énergétique.

Le Groupe CDC est d'abord un groupe financier ...

Il n'y a aucune référence ni à l'énergie, ni à l'environnement dans aucun des Rapport au Parlement de 1950 au début des années 1970. Il en est de même dans les Rapports d'Activité annuels et dans les documents de communication institutionnelle du Groupe dans ces années. Ces documents décrivent avec précision le fonctionnement financier de la CDC mais ne comportent aucune référence qui permettrait de penser que la CDC ait cherché à jouer un autre rôle que celui de comptable rigoureux et irréprochable. Aucun indice ne permet non plus de penser que dans les instances de direction du Groupe, les questions relatives à l'énergie, au climat et d'une manière générale à l'environnement aient fait l'objet de réflexions et de débats. Rien dans l'organisation, les statuts et les actions de l'Etablissement ne permet de faire une telle hypothèse.

L'Etat ne demande pas à la CDC d'intervenir dans le secteur de l'Environnement

Dans les années 1950-1960, la CDC s'était mobilisée à la demande de l'Etat pour intervenir massivement dans deux secteurs qui constituaient à l'époque des priorités nationales : le logement et les grandes infrastructures. En revanche, elle n'avait été chargée d'aucune mission dans le secteur de l'Energie et celui, alors à peine identifié, de l'Environnement.

Toutefois, constater que la CDC n'avait pas été chargée par l'Etat d'intervenir dans un secteur ne signifie pas que ses actions dans d'autres secteur n'ont pas eu d'impact sur le secteur de l'Environnement. Bien au contraire, on constate que les circonstances ont

pu conduire le Groupe de la CDC à des actions importantes en faveur de l'Environnement, les unes directes, les autres indirectes.

Les premières filiales opérationnelles de la CDC sont créées dans l'urgence ...

Dans ces mêmes années 1950, la CDC a créé des outils pour assurer les missions qui lui avaient été confiées par l'Etat : un réseau d'entités locales d'une part et une capacité d'ingénierie nationale d'autre part. Les entités locales émanant de la SCIC (pour l'immobilier et particulièrement le logement social) et de la SCET (par la création du réseau des Sociétés d'Economie Mixte locales), ont servi à la fois d'opérateur local mais aussi de détecteur des besoins locaux, donnant ainsi aux collectivités locales des outils déjà existants pour mettre en œuvre des politiques nouvelles, notamment en matière d'environnement comme cela pourra apparaître plus tard. Quant aux capacités d'ingénierie, développées initialement en ingénierie routière pour la réalisation d'autoroutes et de grands ouvrages, elle s'est étendue notamment aux domaines de l'hygiène publique et de la production de chaleur qui apparaîtront ultérieurement comme directement liés aux préoccupations environnementales.

...et certaines grandes opérations sont purement circonstancielles et leur intérêt n'apparaîtra qu'ultérieurement

C'est le cas des interventions effectuées à la demande de l'Etat dans des grandes opérations d'aménagement régional comme l'opération de Côteaux de Gascogne¹ ; cette intervention était purement juridique et financière et visait seulement à faire porter les actions de l'Etat par un cadre juridique de forme privée.

Une autre illustration est fournie par l'intervention dans le secteur forestier, avec la Société Forestière (SF), créée en 1966 ([préciser la raison](#)) et à propos de laquelle, jusqu'à une date récente, la CDC n'a pas cherché à faire valoir son action au titre des valeurs environnementales.

En conclusion

Comme dans l'ensemble de la société française, dans cette décennie 1950, la préoccupation de l'environnement était presque totalement absente dans le Groupe (comme sans doute le mot lui-même) : la priorité était à la reconstruction de l'économie, des infrastructures et de l'habitat.

¹ A travers des outils de droit privé : Société et la Compagnie d'Aménagement des Landes de Gascogne (crées par l'Etat la première en 1956 et la seconde en 1958) avec la CDC pour succéder à la Commission Régionale qui avait été fondée en 1947 pour protéger et développer le massif forestier, améliorer les techniques d'exploitation et venir en aide aux sylviculteurs.

Chapitre 2 - L'âge des réalisations techniques

Avec le renouvellement politique créé par la V^{ème} République, la fin des guerres coloniales et le début d'une planification nationale qui n'est plus exclusivement centrée sur la reconstruction et les grandes infrastructures nationales, la décennie 1960 est celle de l'Etat actif et ambitieux.

Le secteur de l'Environnement se structure (sans la CDC) : le duopole Lyonnaise/Générale

Le secteur de la distribution et du traitement des eaux urbaines s'était créé au XIX^e siècle autour des réseaux de grandes villes qui, en siècle constituèrent deux grands groupes, la Lyonnaise des Eaux (autour du réseau de Paris) et la Générale des Eaux (autour des réseaux des plus grandes villes). Dans les années de forte expansion économique de l'après-guerre, ces deux groupes se structureront chacune de son côté autour d'autres activités industrielles (électricité, BTP), d'activités de service (pompes funèbres) ou d'activité financières (Suez) constituant dans le domaine de l'eau un puissant duopole. Dans les années 1960-1970, ces deux groupes étaient au sommet de leur puissance, dans le patronat français, vis-à-vis de l'Etat et auprès des collectivités locales. Il n'était pas envisageable d'attaquer frontalement ces groupes puissants et constituer un groupe public rival aurait constituer un geste politique que la CDC n'aurait pu envisager sans une volonté explicite de l'Etat, dont il n'était pas question. Les deux groupes privés se sont donc structurés autour de leur activité dans l'eau, qui constituera plus tard lorsqu'ils évolueront un puissant marchepied pour se présenter comme un interlocuteur global dans le (nouveau) secteur de l'Environnement. Le groupe de la CDC n'entrera dans ce marché que dans les années 1980.

De la construction au cadre de vie ...

Dans les instances de direction du Groupe, sous l'influence des responsables des grandes filiales (SCIC et SCET), la vision s'élargit et passe de la Construction à l'Urbanisme, avec un impératif économique (lutter contre la pénurie en industrialisant la construction) et une vision urbaine d'ingénieurs (un zonage inspiré par Le Corbusier et la Charte d'Athènes de 1933).

Créées par la SCET, les SEM d'aménagement ont connu un développement spectaculaire et ont profondément marqué l'environnement urbain.

Dans les Bureaux d'Etudes du Groupe, qui sont créés dans cette période, la préoccupation environnementale est limitée aux disciplines de l'Hygiène Publique : assurer la salubrité et la sécurité des flux de déchets.

Le développement d'une politique en matière d'énergie a conduit le Groupe CDC à créer les premiers outils sectoriels, essentiellement à partir des préoccupations détectées par son réseau commercial, la SCIC et ses filiales, la SCET et les Sociétés d'Economie Mixte.

Les initiatives de ces filiales sont nombreuses et le Directeur Général s'en inquiète parfois : « Pour les plus importantes (filiales), les dix ou douze années qui ont précédé la décennie qui nous occupe aujourd'hui avaient constitué une sorte de « Quattrocento », de Renaissance à l'italienne. Cela avait été l'ère des créations continues et des initiatives foisonnantes¹ ».

Du cadre de vie à l'environnement ...

¹ M. Pérouse, Rapport d'activité CDC 1979, p.17 ([DOC001](#))

Les années 1960 sont la période de la création des premières filiales sectorielles dans lesquelles l'environnement, au sens actuel, est le cadre de l'intervention¹.

Avec l'aménagement urbain et la construction, les autoroutes, inspirées par l'urgence sont parmi les grandes réalisations de la CDC dans les années 1950-1960. En matière de mobilité, le développement considérable des autoroutes² ne prend en compte les questions les questions environnementales que sous l'aspect du respect de la réglementation sur la pollution des eaux et quelques aspects anecdotiques (esthétique du tracé et des aires de repos ou traversées d'animaux³).

Conclusion

Les années 1960 sont marquées par un développement spectaculaire de la SCET, de la SCIC et des grands bureaux d'études et sociétés de conseil (BETURE, SCETAUROUTE, SEREQUIP, BIPE, SCET-Inter, etc). Les réalisations sont nombreuses et souvent innovantes mais aucune stratégie ne se dégage.

¹ L'une des plus significatives est la Société Forestière (SF) créée en 1966

² Par la création de SCETAUROUTE (1960 ?)

³ Tunnels et crapauducs.

PARTIE II - L'HISTOIRE SE NOUE

Chapitre 3 - Les premiers soucis apparaissent dès 1970

Les crises de l'énergie introduisent une préoccupation nouvelle

Dans les années 1960, les filiales opérationnelles avaient connu un développement important et pour la première fois, le Rapport Annuel 1979 de la CDC¹ présente sous une forme assez détaillée l'activité et les résultats de « filiales techniques » du Groupe.

Dans les instances de direction du Groupe, ce sont les crises de l'énergie des années 1970 (1973-74 et 1977-78) qui ont conduit la CDC à s'intéresser à un problème, considéré sous son aspect local : les dépenses de chauffage des collectivités et des bailleurs sociaux. La préoccupation de l'Energie apparaît à tous les niveaux du Groupe.

Dès la première crise de l'énergie, l'Etat avait associé la CDC aux actions lancées pour la maîtrise de l'énergie, par exemple en confiant à M.Leon-Paul Leroy, directeur de la CDC, la présidence de la « Commission d'étude pour l'utilisation de la chaleur » mise en place en Octobre 1975 par le Ministère de l'Industrie. C'est à la suite de ces travaux que l'Etat avait encouragé la CDC à engager des actions exemplaires, dont a résulté la création de SCETECAL². Comme dans toutes les interventions non strictement financières, c'est la proximité institutionnelles de la CDC avec les collectivités locales qui a légitimé cette intervention.

SCETECAL a été constitué en 1978³ pour « ... faciliter l'exécution des travaux entrepris par les collectivités publiques (...) en vue d'utiliser les sources d'énergie - naturelle ou récupérée – notamment sous la forme d'eaux chaudes ».

Les bureaux d'études élargissent leur champ d'intervention

Dans les Bureaux d'Etudes, qui jusqu'alors avaient développé leur activité dans l'assistance technique aux maitres d'ouvrages publics le champ s'élargit à ce nouveau secteur.

Il s'élargit aussi géographiquement par le développement international, d'abord dans le cadre de la coopération technique auprès des anciennes colonies et, progressivement, plus largement et notamment au Proche-Orient.

Il s'élargit enfin au champ plus large des études d'impact⁴.

L'expérience et les références du BETURE⁵ en matière de traitement de l'eau et de chauffage urbain étaient considérables au début des années 1970. Toutefois, le BETURE ne présentait pas sous une étiquette unifiée et claire ses interventions, pourtant nombreuses et diversifiées dans les domaines de l'énergie et de l'environnement et c'était un handicap commercial. La création en 1979 d'une société commune avec des partenaires italiens dont les uns maîtrisaient les problèmes d'énergie et les autres les problèmes de pollution visaient à corriger cette faiblesse. Sous le nom de BETECO⁶, créée en 1979, ce GIE mettait en commun les compétences et les références du BETURE et de deux partenaires italiens (Technipetrol spa et Ecologia spa). Il semble malheureusement que l'expérience n'ait pas survécu à la phase de mise au point des interventions et de répartition des tâches et BETECO n'a eu

¹ Cf ([DOC001](#))

² Cf. infra

³ CDC78 en donne une présentation détaillée (pp.32 et 33). ([DOC006](#))

⁴ Instaurées en France par la Loi du 10 Juillet 1976.

⁵ Cf. Chapitre 7 : les nuisances, l'eau et le chauffage urbain (probablement :*Les Cahiers du BETURE*, début des années 1970) ([DOC024](#))

⁶ Entité franco-italienne où le BETURE (adossé à la SCET, SCET International et la CDC) coopérait avec Technipetrol, représentant Technip Efibanca et ICIPU d'une part et Ecologia, représentant AEG Telefunken, Von Roll et Pianelli Traversa, dans le cadre d'un groupement international d'entreprises. Une plaquette commerciale a été conservée ([DOC002](#))

aucune activité propre : il était sans doute trop ambitieux de cumuler les difficultés d'une coopération internationale avec celles de définir une politique commerciale dans un secteur dont les contours étaient encore flous. Fondé pour mettre en commun les expériences en matière « d'écologie et d'ingénierie de l'environnement, ce groupement périclita rapidement sans avoir jamais réussi à construire des coopérations entre des entreprises pourtant actives dans leur pays dans ce secteur nouveau. Cette première initiative, isolée, pour présenter une offre spécialisée dans l'ensemble du secteur de l'énergie et de l'environnement aboutit à un échec très rapide, dû sans doute à l'absence de l'expérience des coopérations internationales et à des marchés très concurrentiels.

Les bureaux d'études génèrent les premières filiales spécialisées

C'est autour de l'expérience acquise dans les bureaux d'études, notamment en matière de chauffage, que sont créées les premières filiales spécialisées dans le domaine de l'Environnement.

Un homme, Xavier Lott, a incarné l'engagement de la CDC dans le secteur de l'Energie, par les fonctions qu'il a occupées : Directeur Général de Géochaleur, Chargé de Mission Energie (vérifier les dates)

SCETECAL a été constitué en 1978¹ pour « ... faciliter l'exécution des travaux entrepris par les collectivités publiques (...) en vue d'utiliser les sources d'énergie - naturelle ou récupérée – notamment sous la forme d'eaux chaudes ».

GEOCHALEUR a été créée en 1980 pour développer l'exploitation des ressources géothermiques, qui avaient connu en France plusieurs exploitations pionnières². Dans une interview à la revue CDC 80³, Xavier Lott déclare : « En l'an 2000, un million d'appartements bénéficieront de la géothermie : 10% du chauffage national sera assuré par cette technique et 3% de l'énergie consommée en France le sera de cette façon. C'est peu c'est beaucoup ».

Le développement de Géochaleur se heurta rapidement à de sérieuses difficultés : la baisse du prix du pétrole quelques années après le second choc pétrolier et des problèmes de corrosion plus graves que prévu dans les premières exploitations. En 1986, la survie de l'entreprise était en jeu et elle recherchait une diversification en dehors du secteur du logement, notamment avec le projet de création de filiales pour le chauffage de serres horticoles (Novaflor, Serchaleur)⁴, mais ces projets n'aboutirent pas. Dans un entretien⁵ du 4 Mai 1987 entre Robert Lion et Xavier Lott, il est acté que « la géothermie, c'est fini », et que « on a quelques mois pour fermer tout ça ».

Les transports urbains ont connu dans cette période un développement qui devait conduire ultérieurement à TRANSDEV mais qui à l'époque reposait sur une stratégie qui n'avait rien à voir avec les préoccupations environnementales : il s'agissait de mettre à la disposition des collectivités locales un outil, la SEM, qui leur permette de maîtriser leur réseau de transport urbain pour permettre une politique urbaine plus ambitieuse.

Conclusion

Ces sociétés spécialisées dans l'énergie ont été un échec et avaient disparu au début des années 1980 mais plusieurs activités explorées dans les filiales allaient néanmoins se développer dans la période suivante.

¹ CDC78 en donne une présentation détaillée (pp.32 et 33). ([DOC006](#))

² Notamment dans les années 1970 à Melun, à Creil, pour la Maison de la Radio, à Blagnac et à Mont-de-Marsan

³ Questions à ..., Xavier Lott Directeur Général de Géochaleur : la géothermie appliquée, 1980, pp.40 à 42. ([DOC007](#))

⁴ Intervention du Groupe C3D dans les serres horticoles, C3D, 11 Mars 1986, 8 p. + annexes. ([DOC008](#))

⁵ Compte-rendu d'entretien, 4/5/87, 2 p. ([DOC009](#))

Chapitre 4 – C3D et la recherche d'une cohérence globale

Le Groupe CDC affiche de nouvelles ambitions

Dans les instances de direction du Groupe, l'arrivée de Robert Lion en 1982 se traduit par la volonté d'intervenir avec des ambitions nouvelles, notamment dans le secteur de l'environnement¹.

En 1983, la CDC crée Caisse des Dépôts Développement (C3D) pour mettre de l'ordre dans les filiales dont beaucoup étaient déficitaires et dont la cohérence n'apparaissait plus, dans un marché rendu plus concurrentiel, notamment par les lois de décentralisation.

La participation à un outil institutionnel à caractère financier

En 1988, la CDC est sollicitée pour devenir partenaire de la Fondation énergies pour le monde – Comité d'action pour le solaire. Il s'agit de deux organisations dont l'action a pour but d'améliorer les situations énergétiques dans le Tiers-Monde par des opérations de micro-développement et de développement intégré. Il s'agit là d'une action institutionnelle, à la demande de l'Etat².

.... tandis que les filiales poursuivent leur diversification

SINERG a été créé sur le marché des diagnostics de bâtiments publics pour réduire les dépenses de chauffage des collectivités et des organismes publics. Dès sa création, SINERG a offert à ses clients une prestation de tiers investisseur, c'est-à-dire que l'entreprise se rémunère sur les économies d'énergie que ses préconisations procurent à ses clients. Il s'agissait là d'une innovation, promise à un grand avenir.

Dans le second semestre 1983, la CDC a élaboré et adopté un Projet Energie, sous l'impulsion d'un chargé de mission Energie, Xavier Lott. Ce projet était suivi de près par le Directeur Général, Robert Lion, et l'on trouve dans les Archives un compte-rendu³ de réunion où il fait part de son « insatisfaction » et exige une « reprise en main » du projet. A mi-Septembre 1983, le projet était formulé dans un projet de relevé de décision du Comité de Direction de la CDC⁴ et il comportait les actions suivantes :

- Lancement d'une étude pour définir des modes de financement adaptés au secteur de l'énergie
- Adoption du principe d'intervenir préférentiellement sous la forme de sociétés d'économie mixte
- Structuration d'équipes restreintes destinées à fournir à C3D les orientations sur les thèmes jugés prioritaires (Biomasse, Ordures ménagères, Charbon, Télésurveillance et Réhabilitation thermique)
- La dotation en fonds propres des filiales gestionnaires d logement est renvoyée aux décisions concernant la SCIC
- Le développement d'actions communes avec l'AFME est jugé central (et il aboutira à la signature d'un protocole⁵ en Décembre 1983).

Mais un besoin de coordination et de rationalisation apparaît

Dans les années 1980, un besoin de coordination s'exprime⁶ : « ..Le groupe intervient déjà dans ces secteurs de multiples façons même si cette intervention est encore

¹ Avec la création de ses trois plans : Social, Environnement (PPE) et Rural.

² cf. Dossier (DOC010), (DOC017) et (DOC018)

³ Compte-rendu daté du 16 Septembre 1983. (DOC005)

⁴ Projet Energie : relevé de décisions, non signé, daté du 11 Septembre 1983, 6 pages. (DOC003)

⁵ Cf. le communiqué de presse du président de l'AFME : Michel Rolant, *Pour être encore plus au service des collectivités locales*, AFME, 3 p., 5 Décembre 1983. (DOC004)

⁶ X.Ousset, «Premiers éléments de réflexion sur l'intervention du groupe dans les domaines de l'écologie et de l'environnement », 28/9/1989 (Archives CDC 990.677-0010)

limitée... Il s'agit donc de voir dans quelle mesure sa stratégie pourrait être plus volontariste et plus coordonnée ». L'inventaire des activités du groupe cite en études et conseil (BIPE, SEDES), en ingénierie (SCET, SCET-AGRI, et le BETURE « seule filiale engagée depuis longtemps dans ces secteurs¹ ... »), en financement (CDC, CLF, SF).

PARTIE III - LA PREOCCUPATION DE L'AVENIR

Chapitre 5 - Les années 1990 et la réflexion stratégique

Avec C3D, les Groupe avait franchi une première étape de rationalisation de l'activité des filiales. Avec le mandat de Robert Lion, il allait en franchir une seconde en élaborant une véritable démarche stratégique.

Dans les instances de direction du Groupe

En 1991, la présentation par le DG (R. Lion) du Rapport au Parlement représente la première expression écrite où l'environnement est considéré comme l'un des défis les plus importants pour l'avenir. Il écrit : « De l'aménagement du cadre de vie à l'environnement, d'autres chantiers nous attendent dans le droit fil de ce que le groupe, largement consacré au développement local, est devenu depuis quarante ans. Un programme « partenariat-environnement », une orientation du groupe de la SCET vers les activités liées à l'écologie urbaine, la recherche de mode d'interventions contribuant à conjurer le déclin rural sont autant de chantiers et de projets qui esquisSENT un nouvel axe de travail pour le groupe. Un programme en ce sens vous sera proposé en 1992 ».

Le 175^{ème} anniversaire et le discours de François Mitterrand

Cependant, le temps n'est pas encore venu où la CDC pourrait afficher un rôle majeur en matière d'environnement. En 1991, à l'occasion du 175^{ème} anniversaire de la CDC, les discours¹ du Directeur Général, du Président de la Commission de Surveillance et pour finir du Président de la République, après les félicitations d'usage, confirment la CDC dans son rôle traditionnel et la seule inflexion légère à noter est vers le social. Les mots « environnement » et « climat » ne sont même pas prononcés.

Le Sommet de Rio (Juin 1992)

Le Sommet de Rio a constitué une étape fondamentale dans l'histoire de la prise de conscience de l'urgence climatique. Le Groupe CDC a joué un rôle essentiel dans la préparation de la participation française.

BETURE-SETAME était notamment responsable de la préparation d'un stand du Gouvernement Français², une note³ fait le point sur les manifestations organisées à cette occasion et un petit dossier⁴ fait le point sur les coopérations franco-brésiliennes en matière d'environnement.

Initiatives diverses

En 1990, le Groupe CDC peut titrer dans sa lettre hebdomadaire⁵ « Le Groupe croit à l'Environnement » et y décrire ses instruments d'intervention comme C3D, opérateur industriel (par la SCET et le BETURE) et comme opérateur de financement (par le Crédit Local de France), en rappelant que le comité exécutif a demandé aux entités du groupe « d'intégrer la préoccupation de l'environnement dans leurs interventions ». La même livraison comporte deux documents⁶ : « La croissance devient verte » et « Le marché français des éco-industries » qui illustrent le travail de réflexion et d'analyse qui a été réalisé dans l'ensemble du Groupe.

¹ Cf. *Caisse des Dépôts Information*, Numéro Spécial Oct.1991. ([DOC028](#))

² Cf. Dossier relatif au préfinancement par la CDC de cette opération. ([DOC021](#))

³ Dominique Berthon à W.Raffen (CDC), 29/5/1992 ([DOC023](#))

⁴ Notamment le projet de création d'une agence de bassin au Paraiba do Sul, le programme prioritaire Environnement franco-brésilien et le projet de rencontre franco-brésilienne à très haut niveau à l'occasion du Sommet ([DOC022](#))

⁵ *La Semaine*, N°370 -15/10/1990 ([DOC011](#))

⁶ Respectivement ([DOC012](#)) et ([DOC013](#))

Des efforts sont faits pour que toutes les entités du Groupe introduisent le thème de l'environnement dans leur communication de manière à construire une image fédérale « forte et claire » du Groupe. Une réunion de Novembre 1990 réunit sur ce thème la CDC et CLF, C3D, SCET et SF¹.

La politique forestière fait l'objet de réflexions comme le montre une intéressante note² de réunion de 1993.

La préparation du Sommet de Rio

A développer

La fin des Bureaux d'Etudes

A développer

Dans les filiales spécialisées

A développer

La naissance d'une stratégie du Groupe

A développer

Conclusion

A développer

¹ Projet Environnement du Groupe – “Communication et Environnement”, 30 Oct.1990 ([DOC014](#))

² Caractéristiques du placement forestier et propositions d'actions, Note de Réunion du 22 Nov.1993 ([DOC020](#))

Chapitre 6 – L’Environnement est devenu l’une des priorités du Groupe

Après 2000, et particulièrement après 2005-2008 lorsque la Caisse des Dépôts se définit juridiquement elle-même comme un Groupe avec ses filiales, sa stratégie en matière d’Environnement apparaît plus clairement et avec plus d’ambitions.

Un dossier de CDSScope¹ « Les pistes du développement durable » présente quelques illustrations de la mise en œuvre de cette politique par le Groupe, à travers les expériences de l’Etablissement Public CDC (CDC AM, CNRACL, branche Retraite, construction de bureaux du Groupe) et de ses filiales (TRANSDEV, SCIC, Société Forestière, EGIS, ALCOR, ARESE) en présentant aussi les meilleures pratiques d’un groupe concurrent (Suez-Lyonnaise).

En Novembre-Décembre 2005, à Montréal, la Caisse des Dépôts était présente à la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques, essentiellement pour y présenter les actions en matière de gestion des crédits carbone².

En 1997, un dossier³ de CDSScope présente d’une manière très claire et très complète les compétences du Groupe : SCET et SEM du réseau, SCET-Environnement, TRANSDEV, SCETAUROUTE, Société Forestière, BETURE pour les actions opérationnelles, CDC-Participations pour les fonds d’investissement verts.

Une première émission d’obligation durable⁴ (500 millions d’Euros, maturité 5 ans) a été effectuée avec succès en Juin 2019.

Dans les instances de direction du Groupe

A développer

Une stratégie explicitée pour le Groupe

A développer

Les filiales : CDC Climat, CDC Biodiversité, Novethic

A développer

Conclusion

¹ “Les pistes du développement durable”, CDSScope N°? date? ([DOC019](#))

² “Les équipes de la Caisse des Dépôts exposent leurs projets à Montréal”, CDSScope N°247 Fev.2006 ([DOC026](#))

³ Environnement : les savoirs verts du Groupe, CDSScope N°169, Oct.1997 ([DOC024](#))

⁴ La Caisse des Dépôts émet avec succès sa première obligation durable, CDSScope N°384, Aout-Sept.2019 ([DOC027](#))